

Délibération n° 0

Politique de la ville - Contrat de ville de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet - Affectation de subventions pour l'année 2021

Rapporteur : Fabrice CABRAL

Dans le cadre de la programmation 2021 du Contrat de ville approuvé par délibération du 29 juin 2015, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est sollicitée pour le financement des actions suivantes :

Intitulé de l'action	Nom du porteur	Montant subvention
Insertion socio-professionnelle		
Accompagnement des jeunes et préparation aux entretiens d'embauche	CCAS de Castres	1 000 €
Plateau technique d'orientation	CFPPA	5 000 €
Les modules professionnels aux métiers de la restauration et du service à la personne	Ensemble	1 000 €
Actions linguistiques et compétences de base		
Lutte contre l'illettrisme	Ensemble	3 700 €
Alphabétisation et lutte contre l'illettrisme	Sarl Études Dirigées Roques	5 000 €
Bouge	Sarl Études Dirigées Roques	500 €
Atelier.com	SOLIDAC	4 700 €
Mobilité		
Mobilité inclusive	Insert Solutions ACI	5 000 €
Mobilité insertion professionnelle	Foyer protestant	4 000 €
Chantier d'insertion ACI		
Chantier d'insertion	Insert Solutions ACI	4 000 €
Chantiers Environnement et Patrimoine	CPIE des Pays Tarnais	4 500 €
Chantier d'insertion Employé familial polyvalent	Ensemble	1 800 €
Chantier d'insertion Restauration	Ensemble	1 800 €
Insertion et recyclerie	Ensemble	7 000 €
Santé		
Réseau Santé Précarité Insertion Tarn Sud	SOLIDAC	3 000 €
	Total	52 000 €

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver ces actions pour une participation globale de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet de 52 000 € au titre de la programmation 2021 du Contrat de ville,
- d'attribuer les subventions correspondantes indiquées ci-dessus.

La Commission Urbanisme - Habitat - Politique de la Ville, dans sa séance du 22 mars 2021, a émis un avis favorable.

Sur proposition du Bureau,

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré

- approuve ces actions pour une participation globale de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet de 52 000 € au titre de la programmation 2021 du Contrat de ville ;
- attribue les subventions correspondantes indiquées ci-dessus.

Les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au Budget 2021 – Chapitre 65 –Compte 6574 -gestionnaire PVIL.